

Données pluviométriques et critères de conception

1. INFILTRATION

Les ouvrages doivent permettre l'infiltration d'au moins 6 mm de pluie (ou davantage si les conditions de sol le permettent).

2. TRAITEMENT LOCAL

Lorsqu'un traitement local est exigé, les ouvrages doivent permettre le traitement des volumes de ruissellement générés par une quantité de pluie de 26 mm correspondant à 90 % des épisodes pluvieux sur le territoire de la ville de Québec. Le volume à traiter s'obtient par l'équation suivante :

$$V_{\text{qualité}} = (P_{\text{qualité}}) \times C \times A$$

où $V_{\text{qualité}}$ est le volume devant être traité (en m³); $P_{\text{qualité}}$, la quantité de pluie de 26 mm (0,026 m); C, un coefficient de ruissellement variant selon le type de surface (tableau A.1) et A, la surface tributaire (en m²).

Tableau A.1. Coefficients de ruissellement recommandés pour des précipitations de l'ordre de 25 mm (adapté de Schueler, 2008)

Condition de sol	Coefficient de ruissellement
Forêt	De 0,02 à 0,05*
Sols perméables remaniés	De 0,15 à 0,25*
Couvert imperméable	0,95
* La gamme dépend du type de sol (classification NRCS):	
Forêt	A: 0,02 B: 0,03 C: 0,04 D: 0,05
Sols perméables remaniés	A: 0,15 B: 0,20 C: 0,22 D: 0,25
Sols avec capacité d'infiltration améliorée	A: 0,05 B: 0,06 C: 0,10 D: 0,12

Les débits associés à une précipitation de 26 mm peuvent, au besoin, être évalués avec la méthode rationnelle :

$$Q = C i A / 360$$

où Q est le débit (en m³/s); C, un coefficient de ruissellement (tableau A.1); i, l'intensité de pluie (en mm/h) pour une durée égale au temps de concentration t_c et A, la superficie du bassin de drainage (en ha). L'intensité de pluie à considérer en fonction du temps de concentration est donnée au tableau A.2. Ces intensités de pluie sont basées sur l'utilisation des données de précipitations d'un des pluviomètres présents sur le territoire de la ville de Québec, pour la période 1999-2009. Au lieu d'utiliser les maximums annuels pour différentes durées de précipitations (analyse usuelle pour la génération des courbes IDF [intensité-durée-fréquence]), ces analyses ont été effectuées avec des épisodes pluvieux réels dont la quantité totale d'eau était de 26 mm ou moins.

Le temps de concentration se calcule avec l'équation suivante :

$$t_c = \frac{3,26 (1,1 - C)L^{0,5}}{S^{1/3}}$$

où t_c est le temps de concentration (en min); C, le coefficient de ruissellement (tableau A.1); L, la distance de drainage (en m) et S, la pente de la surface drainée (en %). Le temps de concentration minimum est de 5 minutes.

Tableau A.2. Intensités de pluie pour des précipitations de l'ordre de 26 mm (pour utilisation avec la méthode rationnelle)

Durée	Intensité de pluie (mm/h)
5 min	46
10 min	35
15 min	28
20 min	25
30 min	19

Si les analyses sont faites avec un logiciel de simulation, la pluie devant être utilisée est celle fournie à la figure A.1, avec les valeurs apparaissant au tableau A.3.

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.



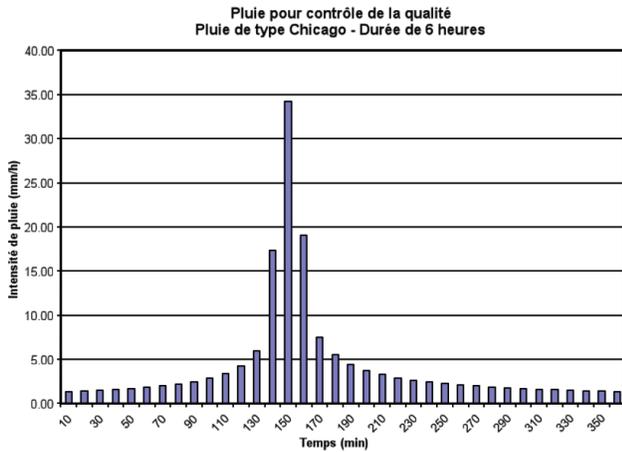


Figure A.1. Pluie de projet pour le contrôle de la qualité : quantité de pluie de 26 mm répartie sur une durée de 6 heures (station de l'aéroport Jean-Lesage à Québec)

3. RÉTENTION

3.1 Critères de contrôle et données de base

Les contrôles pour contrer les surcharges dans les réseaux et minimiser les inondations dans les cours d'eau récepteurs doivent être fixés en fonction des conditions naturelles, en s'assurant qu'après le développement, les débits pour les périodes de retour 1 dans 1 an, 1 dans 10 ans et 1 dans 100 ans sont les mêmes que ceux qui existaient avant le développement. Les débits en conditions naturelles peuvent être évalués par simulation avec un logiciel reconnu (SWMM5, PCSWMM, XP-SWMM, STORMNET, OTTHYMO, SWMHYMO).

L'évaluation des conditions naturelles doit se faire en utilisant les pluies NRCS (*Natural Resources Conservation Service*) (anciennement SCS (*Soil Conservation Service*)) de type II, d'une durée de 24 heures. Les pluies doivent être celles en climat futur. La pluie 1 dans 1 an, dont les valeurs sont fournies au tableau A.4, est établie en prenant une quantité de pluie de 54 mm, qui correspond à 75 % de la quantité 24 heures pour une période de retour de 1 dans 2 ans.

Les intensités de pluie pour les périodes de retour 1 dans 10 ans et 1 dans 100 ans sont données aux tableaux A.5 et A.6.

Sans simulation, les débits seront ceux établis à l'aide des débits spécifiques présentés au tableau A.7.

Tableau A.3. Pluie de projet pour le contrôle de la qualité : quantité de pluie de 26 mm répartie sur une durée de 6 heures (station de l'aéroport Jean-Lesage à Québec).

Temps (min)	Intensité (mm/h)	Quantité (mm)
10	1,35	0,22
20	1,42	0,24
30	1,50	0,25
40	1,59	0,27
50	1,71	0,28
60	1,84	0,31
70	2,00	0,33
80	2,21	0,37
90	2,48	0,41
100	2,85	0,47
110	3,37	0,56
120	4,23	0,70
130	5,93	0,99
140	17,37	2,89
150	34,23	5,70
160	19,07	3,18
170	7,54	1,26
180	5,49	0,92
190	4,41	0,74
200	3,73	0,62
210	3,27	0,54
220	2,91	0,49
230	2,64	0,44
240	2,43	0,40
250	2,25	0,38
260	2,10	0,35
270	1,98	0,33
280	1,87	0,31
290	1,77	0,30
300	1,69	0,28
310	1,62	0,27
320	1,54	0,26
330	1,48	0,25
340	1,43	0,24
350	1,38	0,23
360	1,33	0,22

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

Tableau A.4. Distribution temporelle de la pluie du NRCS (anciennement SCS) de type II, période de retour 1 dans 1 an et durée de 24 heures, climat futur

Temps	mm/h	Temps	mm/h	Temps	mm/h	Temps	mm/h
15	0,540	375	0,983	735	9,248	1095	0,953
30	0,563	390	1,005	750	6,308	1110	0,930
45	0,570	405	1,050	765	4,343	1125	0,885
60	0,593	420	1,073	780	3,653	1140	0,840
75	0,593	435	1,088	795	3,090	1155	0,833
90	0,615	450	1,133	810	2,745	1170	0,788
105	0,630	465	1,133	825	2,400	1185	0,743
120	0,645	480	1,178	840	2,138	1200	0,720
135	0,660	495	1,253	855	1,958	1215	0,705
150	0,660	510	1,380	870	1,845	1230	0,683
165	0,683	525	1,545	885	1,770	1245	0,690
180	0,705	540	1,650	900	1,665	1260	0,668
195	0,705	555	1,725	915	1,575	1275	0,683
210	0,720	570	1,725	930	1,470	1290	0,660
225	0,743	585	1,838	945	1,395	1305	0,668
240	0,743	600	2,055	960	1,283	1320	0,645
255	0,765	615	2,333	975	1,223	1335	0,645
270	0,810	630	2,633	990	1,200	1350	0,630
285	0,810	645	3,090	1005	1,155	1365	0,638
300	0,855	660	3,608	1020	1,133	1380	0,615
315	0,878	675	4,560	1035	1,080	1395	0,630
330	0,900	690	5,813	1050	1,058	1410	0,608
345	0,938	705	23,670	1065	1,013	1425	0,615
360	0,960	720	58,410	1080	0,990	1440	0,593

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

Tableau A.5. Distribution temporelle de la pluie du NRCS (anciennement SCS) de type II, période de retour 1 dans 10 ans et durée de 24 heures, climat futur

Temps	mm/h	Temps	mm/h	Temps	mm/h	Temps	mm/h
15	1,01	375	1,83	735	17,26	1 095	1,77
30	1,05	390	1,87	750	11,77	1 110	1,73
45	1,07	405	1,96	765	8,1	1 125	1,65
60	1,11	420	2	780	6,81	1 140	1,57
75	1,11	435	2,04	795	5,77	1 155	1,55
90	1,15	450	2,12	810	5,12	1 170	1,47
105	1,17	465	2,12	825	4,48	1 185	1,39
120	1,21	480	2,2	840	3,99	1 200	1,35
135	1,23	495	2,34	855	3,65	1 215	1,31
150	1,23	510	2,58	870	3,45	1 230	1,27
165	1,27	525	2,88	885	3,31	1 245	1,29
180	1,31	540	3,08	900	3,1	1 260	1,25
195	1,31	555	3,23	915	2,94	1 275	1,27
210	1,35	570	3,23	930	2,74	1 290	1,23
225	1,39	585	3,43	945	2,6	1 305	1,25
240	1,39	600	3,83	960	2,4	1 320	1,21
255	1,43	615	4,35	975	2,28	1 335	1,21
270	1,51	630	4,92	990	2,24	1 350	1,17
285	1,51	645	5,77	1 005	2,16	1 365	1,19
300	1,59	660	6,73	1 020	2,12	1 380	1,15
315	1,63	675	8,51	1 035	2,02	1 395	1,17
330	1,67	690	10,85	1 050	1,98	1 410	1,13
345	1,75	705	44,19	1 065	1,9	1 425	1,15
360	1,79	720	109,03	1 080	1,85	1 440	1,11

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

Tableau A.6. Distribution temporelle de la pluie du NRCS (anciennement SCS) de type II, période de retour 1 dans 100 ans et durée de 24 heures, climat futur

Temps	mm/h	Temps	mm/h	Temps	mm/h	Temps	mm/h
15	1,25	375	2,27	735	21,37	1 095	2,2
30	1,3	390	2,32	750	14,58	1 110	2,15
45	1,32	405	2,42	765	10,03	1 125	2,05
60	1,37	420	2,47	780	8,44	1 140	1,95
75	1,37	435	2,52	795	7,14	1 155	1,92
90	1,42	450	2,62	810	6,34	1 170	1,82
105	1,45	465	2,62	825	5,54	1 185	1,72
120	1,5	480	2,72	840	4,94	1 200	1,67
135	1,52	495	2,9	855	4,52	1 215	1,62
150	1,52	510	3,19	870	4,27	1 230	1,57
165	1,57	525	3,57	885	4,09	1 245	1,6
180	1,62	540	3,82	900	3,84	1 260	1,55
195	1,62	555	3,99	915	3,64	1 275	1,57
210	1,67	570	3,99	930	3,39	1 290	1,52
225	1,72	585	4,24	945	3,22	1 305	1,55
240	1,72	600	4,74	960	2,97	1 320	1,5
255	1,77	615	5,39	975	2,82	1 335	1,5
270	1,87	630	6,09	990	2,77	1 350	1,45
285	1,87	645	7,14	1 005	2,67	1 365	1,47
300	1,97	660	8,34	1 020	2,62	1 380	1,42
315	2,02	675	10,53	1 035	2,5	1 395	1,45
330	2,07	690	13,43	1 050	2,45	1 410	1,4
345	2,17	705	54,71	1 065	2,35	1 425	1,42
360	2,22	720	134,99	1 080	2,3	1 440	1,37

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

Tableau A.7. Débits spécifiques pour évaluer des débits en conditions naturelles (les débits [en l/s] s'obtiennent en multipliant la surface tributaire [en ha] par les différents débits spécifiques)

Période de retour	Débit spécifique (l/s/ha)
1 dans 1 an	4
1 dans 10 ans	15
1 dans 100 ans	50

Pour les contrôles associés aux récurrences 10 ans et 100 ans, les données pluviométriques de base sont également celles en climat futur (tableau A.8). Les équations de régression fournies au tableau A.8 seront utilisées pour évaluer avec la méthode rationnelle les volumes qui seront à retenir sur les lots. Soulignons que des coefficients de régression différents sont donnés pour des périodes de temps inférieures ou égales à 60 minutes et supérieures à 60 minutes, de façon à obtenir une meilleure régression.

3.2 Évaluation des volumes de rétention

Les ouvrages de rétention doivent permettre de maintenir les débits, pour chacune des périodes de retour (1 an, 10 ans et 100 ans), aux valeurs qui existaient avant le développement.

3.2.1 Surfaces tributaires supérieures à 2 ha

Les analyses de rétention pour des surfaces tributaires d'une dimension supérieure à 2 ha doivent être faites par simulation avec un logiciel reconnu (SWMM5, PCSWMM, XP-SWMM, OTTHYMO, SWMHYMO, STORMNET). Dans ce cas, les pluies de conception à utiliser sont celles de type Chicago d'une durée de 3 heures en climat futur, selon les données fournies au tableau A.9. La pluie pour une période de retour 1 dans 1 an correspond à 75 % de la pluie 1 dans 2 ans.

Pour la période de retour 1 dans 1 an, une rétention prolongée des volumes générés après le développement, d'une durée de 24 heures, doit aussi être prévue. Cette valeur de débit de sortie pour vider le volume 1 dans 1 an en 24 heures constitue un minimum. La pluie du NRCS (anciennement SCS) de type II, période de retour 1 dans 1 an et durée de 24 heures, climat futur, doit être utilisée pour cette analyse. Le débit de contrôle pour la période de retour 1 dans 1 an sera donc la plus petite valeur entre le débit en conditions naturelles 1 dans 1 an et le débit nécessaire pour vider le volume généré par la pluie du NRCS en 24 heures.

Tableau A.8. Coefficients de régression pour les courbes IDF, climat futur, Ville de Québec (i = intensité de pluie (en mm/h); t = temps (en min); a, b et c = coefficients de régression)

$$i = \frac{a}{(t + b)^c}$$

Pour des durées de 5 minutes à 1 heure

Coefficient de régression	Récurrence					
	2 ans	5 ans	10 ans	25 ans	50 ans	100 ans
a	734,0396	1 000,4820	1 206,8776	1 309,0436	1 346,4169	1 359,5606
b	4,80	5,50	6,10	5,70	5,10	4,30
c	0,7899	0,7938	0,7990	0,7774	0,7569	0,7341

Pour des durées de plus de 1 heure jusqu'à 24 heures

Coefficient de régression	Récurrence					
	2 ans	5 ans	10 ans	25 ans	50 ans	100 ans
a	447,4998	622,4614	782,6589	1 039,7140	1 289,1977	1 695,3524
b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,70	3,70
c	0,6912	0,7011	0,7164	0,7396	0,7587	0,7878

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

Tableau A.9. Hyétogrammes, pluies de type Chicago d'une durée de 3 heures, climat futur

Temps (min)	Intensité de pluie (mm/h)		
	1 dans 1 an	1 dans 10 ans	1 dans 100 ans
10	2,93	5,94	8,96
20	3,41	6,95	10,46
30	4,10	8,45	12,67
40	5,27	10,97	16,34
50	7,64	16,16	23,81
60	16,13	34,68	50,09
70	64,97	129,66	192,00
80	18,68	40,23	57,96
90	9,96	21,24	31,04
100	7,02	14,79	21,84
110	5,51	11,5	17,11
120	4,59	9,5	14,19
130	3,95	8,14	12,2
140	3,50	7,15	10,75
150	3,14	6,39	9,63
160	2,87	5,8	8,75
170	2,63	5,31	8,02
180	2,45	4,91	7,42

3.2.2 Surfaces tributaires de 2 ha et moins

Les analyses de rétention pour des surfaces tributaires d'une dimension inférieure à 2 ha peuvent être faites avec la méthode rationnelle. Celle-ci peut être utilisée pour établir le volume de rétention à prévoir.

Le coefficient de ruissellement à considérer est un coefficient pondéré qui tient compte du pourcentage relatif de chaque type de surface par rapport à la surface totale. À titre d'exemple, si la surface totale (A_{totale}) est de 1 ha, que la portion d'asphalte est de 50 % et que le reste est du gazon, il est possible d'obtenir le coefficient pondéré de la façon suivante :

$$C_{\text{pondéré}} = \frac{(C_{\text{pavage}} \times A_{\text{pavage}}) + (C_{\text{gazon}} \times A_{\text{gazon}})}{A_{\text{totale}}}$$

$$= \frac{(0,9 \times 0,5 \text{ ha}) + (0,25 \times 0,5 \text{ ha})}{1,0 \text{ ha}} = 0,58$$

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au **418 641-6184**.

Les intensités de pluie peuvent par ailleurs se calculer à partir de l'information fournie au tableau A.8.

La procédure implique simplement de trouver la différence maximale de volume entre le volume d'eau qui pénètre dans le bassin et celui qui en sort. Le volume d'eau ruisselé et entrant pour chaque durée est établi en multipliant le débit obtenu grâce à la méthode rationnelle par la durée (avec des intervalles de temps de 5 minutes). Le volume pour la sortie s'obtient en multipliant le débit limite par le facteur de correction et la durée considérée. Le volume à prévoir pour le bassin est le volume maximal obtenu en soustrayant le volume qui entre de celui qui sort.

La procédure peut être intégrée dans un tableur Excel, comme le montre le tableau A.10. La figure A.2 montre la variation du facteur d'ajustement k en fonction du rapport entre le débit calculé par la méthode rationnelle ($Q_{\text{entrée}}$) et le débit de contrôle imposé (Q_{sortie}). Le facteur k varie de 1,0 à 0,8 et est fonction du rapport entre le débit de ruissellement maximal et le débit limite de sortie du bassin de rétention. Ce facteur de correction est nécessaire puisque la procédure utilisée pour le calcul du volume de rétention suppose un débit de sortie constant, alors qu'en réalité, le débit de sortie varie normalement selon la tête d'eau agissant sur le dispositif de contrôle. **Une valeur de 0,9 est recommandée pour ce facteur de correction.**

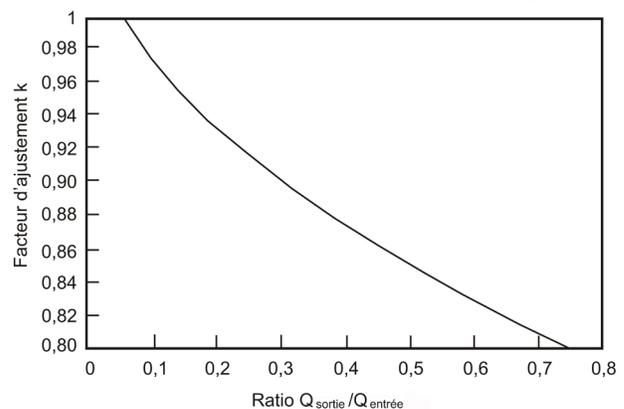


Figure A.2. Coefficient k en fonction du rapport entre le débit calculé par la méthode rationnelle (Q_{pin}) et le débit de contrôle imposé (Q_{out})

Une pondération de 10 % du volume ainsi obtenu est finalement recommandée pour le volume de conception.

Tableau A.10. Exemple de calcul de rétention avec la méthode rationnelle

Dimension du bassin A :	0.4	ha
Coefficient de ruissellement C :	0.95	
Récurrence de conception :	1/ 100	ans
Débit de décharge Q :	0.02	m ³ /s
Facteur de décharge K :	0.9	
Volume de conception :	<u>197</u>	m ³

Durée de la pluie (min)	Intensité de la pluie (mm/h)	Volume ruisselé (m ³)	Volume de sortie (m ³)	Volume de rétention (m ³)
T	I	CIAT	kQI	(3)-(4)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
5.0	264.51	83.76	5.40	78.36
10.0	192.87	122.15	10.80	111.35
15.0	154.76	147.03	16.20	130.83
20.0	130.68	165.53	21.60	143.93
25.0	113.91	180.36	27.00	153.36
30.0	101.47	192.79	32.40	160.39
35.0	95.16	210.94	37.80	173.14
40.0	86.47	219.07	43.20	175.87
45.0	79.40	226.29	48.60	177.69
50.0	73.52	232.80	54.00	178.80
55.0	68.54	238.74	59.40	179.34
60.0	64.26	244.20	64.80	179.40
65.0	60.55	249.26	70.20	179.06
70.0	57.29	253.98	75.60	178.38
75.0	54.40	258.41	81.00	177.41
80.0	51.82	262.58	86.40	176.18
85.0	49.51	266.52	91.80	174.72
90.0	47.42	270.27	97.20	173.07
95.0	45.51	273.84	102.60	171.24
100.0	43.78	277.24	108.00	169.24
105.0	42.18	280.50	113.40	167.10
110.0	40.71	283.63	118.80	164.83
115.0	39.36	286.64	124.20	162.44
120.0	38.10	289.54	129.60	159.94
125.0	36.93	292.33	135.00	157.33
130.0	35.83	295.03	140.40	154.63
135.0	34.81	297.64	145.80	151.84
140.0	33.85	300.18	151.20	148.98
145.0	32.95	302.63	156.60	146.03
150.0	32.11	305.02	162.00	143.02
155.0	31.31	307.33	167.40	139.93
160.0	30.55	309.59	172.80	136.79
165.0	29.84	311.78	178.20	133.58
170.0	29.16	313.93	183.60	130.33

175.0	28.51	316.01	189.00	127.01
180.0	27.90	318.05	194.40	123.65
185.0	27.32	320.04	199.80	120.24
190.0	26.76	321.99	205.20	116.79
195.0	26.23	323.90	210.60	113.30
200.0	25.72	325.76	216.00	109.76
205.0	25.23	327.59	221.40	106.19
210.0	24.77	329.38	226.80	102.58
215.0	24.32	331.13	232.20	98.93
220.0	23.89	332.85	237.60	95.25
225.0	23.48	334.54	243.00	91.54
230.0	23.08	336.19	248.40	87.79
235.0	22.70	337.82	253.80	84.02
240.0	22.33	339.42	259.20	80.22
245.0	21.98	340.99	264.60	76.39
250.0	21.63	342.54	270.00	72.54
255.0	21.30	344.06	275.40	68.66
260.0	20.99	345.55	280.80	64.75
265.0	20.68	347.03	286.20	60.83
270.0	20.38	348.47	291.60	56.87
275.0	20.09	349.90	297.00	52.90
280.0	19.81	351.31	302.40	48.91
285.0	19.54	352.69	307.80	44.89
290.0	19.28	354.06	313.20	40.86
295.0	19.02	355.41	318.60	36.81
300.0	18.78	356.73	324.00	32.73
305.0	18.54	358.04	329.40	28.64
310.0	18.30	359.34	334.80	24.54
315.0	18.08	360.61	340.20	20.41
320.0	17.86	361.87	345.60	16.27
325.0	17.64	363.11	351.00	12.11
330.0	17.43	364.34	356.40	7.94
335.0	17.23	365.55	361.80	3.75
340.0	17.03	366.75	367.20	-0.45
345.0	16.84	367.93	372.60	-4.67
350.0	16.65	369.10	378.00	-8.90
355.0	16.47	370.26	383.40	-13.14
360.0	16.29	371.40	388.80	-17.40
Volume maximum :				179.40
Volume de conception (V max * 1.1) :				197.34

RÉFÉRENCES

SCHUELER, T. *Technical Support for the Bay-Wide Runoff Reduction Method*, Baltimore, Chesapeake Stormwater Network, 2008.

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues par la réglementation applicable. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer à la réglementation en vigueur ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service du développement économique au 418 641-6184.